



Bilan qualité de l'eau 2017

DE LA SOURCE...

Vous êtes alimentés par l'eau achetée au Syndicat mixte de production d'eau potable de la Plaine du Forez Sud (SYPROFORS). Cette eau provient d'une prise sur le fleuve Loire située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Ces eaux subissent un traitement spécifique. La gestion de la production et de la distribution de l'eau est assurée par le service de l'eau de la commune.

...À LA CONSOMMATION



Pourcentage de conformité **bactériologique** mesuré :
100% sur les unités de distributions.



Dureté :
Valeurs mesurées : moyenne : 9,37°F – maxi : 11,3°F
Eau douce



Nitrates :
Valeurs mesurées : moyenne : 5 mg/l – maxi : 9,9 mg/l
Aucun dépassement de la valeur de référence de
qualité fixé à $NO_3/50 < 1$



Arsenic :
Valeurs mesurées : moyenne : 0 mg/l – maxi : 0 mg/l



Pesticides :
Valeurs mesurées : moyenne : 0,001 µg/L
maxi : 0,007 µg/L
Paramètre conforme aux références de qualité

L'EAU EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme, et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

REMARQUES

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 respecte les limites de qualité pour les paramètres analysés. Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2018. Les valeurs de certains paramètres peuvent varier en fonction de l'origine de l'eau au cours de l'année. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ou le site internet suivant : www.eaupotable.sante.gouv.fr



RAPPORT ANNUEL 2018 du Service de l'eau de la Ville de VEAUCHE



L'alimentation en eau de la Ville de Veauche

Elle est assurée par une ressource :

Syndicat SYPROFORS
(Station du Bas Chirat Andrézieux)

Total ACHATS en 2018 : 727 952 m³

Ainsi le total de volume d'eau de 727 952 m³ achetés au SYPROFORS a alimenté VEAUICHE en 2018. Sur ces 727 952 m³ d'eau, 679 534 m³ ont effectivement été facturés.

La différence entre le volume distribué et celui facturé, soit 48 418 m³, correspond aux pertes, fuites ou anomalies constatées sur le réseau de distribution, soit **6,65 %** du volume distribué. Au niveau national la moyenne des pertes est de **plus de 20 %**.



DISTRIBUTION

Cette eau est distribuée à partir d'un réservoir d'eau d'une capacité de **1000 m³**, situé au giratoire des 4 routes, dans lequel l'eau du Syprofors est refoulée et traitée au départ du réseau de distribution.

DÉCOMPOSITION du PRIX DE L'EAU

Il se décompose en 2 parties :

- Redevance forfaitaire en H.T. droit fixe d'un montant de : **30.00 €**
- Montant de consommation réelle au m³ en HT de : **1.35 €**



LES INDICATEURS FINANCIERS



Recettes d'exploitation
1 584 770.11 €

Dépenses d'exploitation
916 316.13 €



Travaux d'investissement 2018

- A.E.P. Renforcement Réseaux
- Equipements et Travaux Généraux

Prévisions d'investissement 2019

- A.E.P. Renforcement Réseaux
- Equipements et Travaux Généraux
- AEP rue B. Villemagne – RD 1082
- AEP rue Masourenok
- AEP abords Gare/Avenue Planchet
- AEP Chemin des Granges
- AEP Route de Saint-Bonnet
- AEP Paccard et abords



DES GESTES SIMPLES

Après quelques jours d'absence, **purgez** vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau **d'eau froide**.

Si vous la **conservez**, ce doit être au froid, pas plus de 24 h et dans un récipient fermé.

Réservez les **traitements complémentaires**, tels adoucisseurs, « purificateurs » au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois **dangereux**. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.